

PC 04 : Notice descriptive du projet et de ses aménagements.

1) La présentation de l'état initial du terrain et de ses abords indiquant, s'il y en a, les constructions, la végétation et les éléments paysagers existants.

Il a été mis en évidence le besoin de construire une salle multi-activité. La commune de Saint-Sauveur a souhaité que cette salle prenne place dans le centre-bourg constitué par la mairie, la salle polyvalente existante, les salles associatives et le restaurant. Elle a souhaité re-questionner l'aménagement de son centre bourg par la même occasion.

Le site actuel est utilisé par une surface de stationnement et par un terrain de pétanque. De plus, la commune a fait l'acquisition de la parcelle B716 sur laquelle était présente une maison qui a été détruite. Avec cette acquisition le domaine public s'étend de la rue des Gèraniums à la Rue des roses. Cela laisse donc la possibilité de venir créer un véritable lieu d'échange autour de la mairie présente, de la salle polyvalente et des autres salles associatives de l'autre côté de la rue des gèraniums.

Une dizaine d'arbres sont présents sur le site : des platanes, des tilleuls et des massifs de moyennes tiges. Un grand ciprès présent sur la rue des roses est conservé, il est le lieu de passage de certains oiseaux migrants.

2) La présentation du projet, répondant aux six questions suivantes :

• Quel aménagement est prévu pour le terrain ?

Vous devez préciser ce qui sera modifié ou supprimé (végétation, murs...) ;

• Comment sont prévus l'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants ?

Il faut, à cet endroit, expliquer choix que vous avez retenu pour l'implantation de la construction ou les constructions projetées.

• Comment sont traités les constructions, clôtures, végétation ou aménagements situés en limite de terrain ?

Il faut, en réponse à cette question, indiquer plus précisément ce qui sera fait dans les parties du terrain les plus proches des terrains voisins et de la voie publique, et donc plus visibles de l'extérieur.

• Quels sont les matériaux et les couleurs des constructions ?

Vous pouvez simplement indiquer la nature globale des matériaux que vous envisagez d'utiliser pour votre projet (ardoise, verre, bois...). Dans certains secteurs (secteurs sauvegardés, zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager,...), des règles plus strictes peuvent être prévues. Vous devez préciser la nature des matériaux, leur couleur, et la façon exacte dont les travaux seront mis en oeuvre. Vous devez par exemple préciser s'il s'agit d'ardoise naturelle ou synthétique, de matériau collé, enduit ou agrafé... Renseignez-vous à la mairie.

• Comment sont traités les espaces libres, notamment les plantations ?

Décrivez ici comment sera aménagé le terrain. En effet, le permis de construire porte à la fois sur le projet de bâtiment et sur l'aménagement de son terrain.

• Comment sont organisés et aménagés les accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement ?

Décrivez sommairement ces accès.

Le projet d'ensemble :

La nouvelle salle multi-activités de Saint-Sauveur s'installe dans un centre-bourg en devenir. Son implantation dans une direction est/ouest, en écho aux trois autres bâtiments publics existants (mairie, Salle des Fêtes et Salle-Restaurant), recompose un cœur de bourg convivial et confortable.

En façade est s'affiche un pignon prolongé d'une terrasse sur le paysage, rigoureusement alignés au pignon et à la terrasse de la Mairie sur la Rue des Géraniums. La rue comprend des fonctions de stationnement et de trottoirs publics accessibles, nécessaires au fonctionnement de la Salle.

En façade nord s'ouvre le cœur d'îlot piéton avec, de part et d'autre d'une allée centrale accessible dans une direction est/ouest, ses jardins côté mairie, et ses terrasses de repos et de détente côté Salle. La terrasse à l'angle du bâtiment de la Salle compose un parvis d'accueil desservi sur ses trois côtés par des ouvrages de type rampe, pas d'âne ou escalier.

En façade ouest s'inscrit dans la rue des Roses, le second pignon du bâtiment strictement aligné à la Salle des Fêtes actuelle. La rue comprend les mêmes fonctions que celles de la rue des Géraniums, ainsi que deux dispositifs d'entrée piétonne en cœur d'îlot, par l'allée centrale et par la terrasse haute dédiée à la pétanque.

En façade sud se déploie le prolongement de la Rue des Dalhias, qui devient piétonne le long du bâtiment. Cet itinéraire accueille des fonctions de desserte et de stationnements exceptionnels, liés à l'utilisation de la Salle.

Les stationnements présents sur le parking sont entièrement déportés sur les rues avoisinantes. Ainsi les 44 places existantes sont retrouvées. 18 places sont ajoutées. L'ensemble de l'îlot public est rendu piéton.

L'architecture de la salle multi-activité :

La salle multi-activité se positionne de manière à créer un espace central, véritable espace de vie commune. Le bâtiment forme une limite, il apporte la compréhension du centre-bourg. Là où un parking se positionné, sera présent une véritable place publique. Ainsi le bâti protège le voisinage des éventuelles nuisances sonores.

Le souhait a été de marquer cette horizontalité. Ainsi le bâtiment est traité en trois strates. :

- Un socle continu qui prend naissance dans le sol. Ce socle présent sur 3.5 m de hauteur est traité en « béton de site à banchage sauté ». Le béton de site est un béton qui utilise des granulats issus de la région. Nous proposons une méthode de coulage se rapprochant de la méthode traditionnelle de mise en œuvre du pisé. C'est à dire un coulage par strate. Le béton sera ensuite sablé pour faire ressortir les granulats qui auront des tailles différentes en fonction des strates. Cette technique confère au béton une paroi texturée à l'aspect naturel se rapprochant fortement du pisé. Les granulats locaux sont mis en valeur.
- Un bandeau faisant le tour de l'ensemble du bâtiment. Il marque l'horizontalité et la limite visuelle de l'espace public. Il est traité en enduit à la chaux de teinte « blanc cassé ». Ce bandeau devient un couvert sur la majorité du bâtiment. Il apporte des espaces couverts aux entrées et une protection solaire au Sud et à l'ouest.
- Le volume haut de la grande salle est traité comme l'extension du socle vers le ciel. Ainsi c'est le béton de site qui vient marquer cette partie.



La sobriété de l'architecture est l'essence du projet. Caractérisée par des matériaux nobles, cette sobriété confèrera une évidence au projet dans son site. Sans s'imposer, le bâtiment remplira son rôle de lieu public.

Les menuiseries seront en bois lasuré. La toiture terrasse basse sera végétalisée. La toiture terrasse haute sera gravillonnée car non visible depuis le haut du village.

L'aménagement paysager :

Trois types de sols de surface extérieure équipent les abords du bâtiment. Il s'agit d'une gamme de matériaux locaux robustes et éprouvés, déclinée du plus au moins « noble », en :

1/ Pierre naturelle (terrasse nord-est, façade nord) :

Des modules de pavage et dallage sont calepinés en référence au bâtiment, ses fonctions (entrées, auvent) et ses aménagements au sol intérieurs. Une continuité visuelle est recherchée pour affirmer l'insertion du bâtiment dans le site. La pierre est choisie dans la gamme calcaire dur national.

2/ Béton architectural (terrasse nord, allée centrale, façade sud) :

En référence au béton de site développé par l'équipe concepteurs de la Salle, un béton architectural est choisi à partir d'une formulation spécifique. Ce matériau affirme un granulats clair de type calcaire en référence également à la pierre ci-dessus. Il s'adapte à toutes contraintes de nivellement et de calepinage, étant coulé en place. Ses arêtes sont traitées brutes de décoffrage (sans bordures) pour affirmer la performance du matériau.

3/ Sable stabilisé (terrasse nord-ouest, allée sud) :

Egalement dans une gamme de carrière locale, un concassé clair est choisi pour équiper la terrasse de jeu de pétanque nord-ouest, et l'allée piétonne des Dalhias. Ce stabilisé est renforcé à la chaux sur l'allée des Dalhias pour permettre le passage de véhicules légers et de service.

Mobiliers :

L'ensemble des mobiliers « urbains » installés sur le secteur sont compatibles PMR et accessibles. Les escaliers sont accompagnés de mains-courantes, de nez de marches visibles et de bandes de détection podotactiles. Des bancs monolithiques devenant parfois gradins, sont construits en béton architectural. Des corbeilles de propreté urbaine, comprenant seau en acier et cendrier, sont choisies dans une gamme exploitable par la collectivité, et positionnées aux points d'entrée/sortie des espaces publics attenants.

Plantations :

La construction de la Salle et de ses abords nécessite l'abattage de 6 arbres tiges :

- 3 platanes sur le jeu de pétanque actuel, 2 autres platanes pouvant être conservés dans l'aménagement de l'Allée des Dalhias ;
- 3 tilleuls sur le parking actuel de la Mairie, pour cause de modification d'axe de voirie et de nivellement des espaces extérieurs du secteur.

L'ensemble du secteur de travaux voit par ailleurs 17 arbres plantés :

- 3 sujets en façade est : 2 cépées à moyen et petit développement (*Cercis*, *Betula*) en accompagnement de l'escalier, et 1 arbre-tige (*Catalpa*) à grand développement pour composition d'une fenêtre sur le paysage et apport d'ombre sur la terrasse ;
- 8 sujets en façade nord : 4 sujets d'arbres-tiges (*Acer*) en alignement sur l'allée centrale, 1 sujet isolé (*Lagerstroemia*) vers l'entrée du Jardin de la Mairie, et 3 sujets de tiges branchues (*Carpinus*, *Acer*, *Corylus*) pour composer le petit bois du jardin de jeux de la Mairie ;
- 1 sujet en façade ouest : 1 arbre-tige (*Carpinus*) positionné à l'angle de la rue des Roses et de l'Allée des Dalhias, pour accompagner le stationnement fonctionnel ;
- 5 sujets en façade sud : 2 cépées (*Malus*) à moyen développement accompagnent l'Allée des Dalhias et intimisent la propriété du riverain, 3 arbres-tiges (*Malus*, *Pyrus*) apportent en

complément des 2 platanes conservés, l'ombre nécessaire au stationnement engazonné et anime l'itinéraire.